



BREAK BREAK...

PROCOLE V0

#1

Le 09 novembre 2019

LES CONDITIONS DE PRISE DES CONGÉS

PRÉAVIS DE DÉPÔT DES CONGÉS

Un système plus agile et flexible... Pas pour les contrôleurs en tout cas puisque **tout sera gelé AU MINIMUM À J-30, voire J-45** dans le cadre option 1 proposé.

Un aléa, une absence annulée, un préavis de grève : passé J-30 ou J-45, plus possible de modifier quoi que ce soit, même si vous étiez dans les quotas définis.

Pages 15 et 16 du projet de Protocole :

« • L'harmonisation du préavis de dépôt des congés à **30 jours minimum** ainsi qu'une **planification prévisionnelle annuelle** visant à identifier les situations de déséquilibre de l'offre entre vacations de contrôle sur la journée ainsi que les situations d'offre significativement et manifestement excédentaires par rapport au besoin ;

• La **réduction du nombre de demi-cycles fractionnables** ainsi que des modalités relatives à l'exercice des jours fractionnés **visant à exclure certaines périodes et certains jours** (y compris hors période de pointe comme les WE d'hiver) qui seront définis localement centre par centre sur la base de critères nationaux ;

• Des « **absences dirigées** » qui consistent à orienter les récupérations et les JRH, sur des périodes ou des jours ciblés et identifiés préalablement comme étant des journées où l'offre de service est manifestement excédentaire, journées ou périodes qui seront définies localement centre par centre sur la base de critères nationaux. »



DEMI-CYCLES FRACTIONNÉS

En addition des calendriers de droits à absence déjà très contraints, l'administration veut réduire les **jours de congés fractionnés**, qu'elle juge **trop pratiques** pour poser un **SAMEDI** ou un **DIMANCHE** si on en a besoin...

En clair, elle veut que pour obtenir ce samedi ou ce dimanche convoité, cela « coûte » en congés au contrôleur les jeudi/vendredi ou lundi/mardi de ce même demi-cycle ! A terme, elle espère donc **réduire les absences sur ces jours clés**.

ABSENCES RÉCUP ET JRH DIRIGÉES

Toutes les journées de l'année ne se valent pas, c'est une évidence. Malgré ça, l'administration entend encore réduire la valeur de celles gagnées au prix de journées supplémentaires pendant les périodes les plus complexes de l'année, en les **DIRIGEANT** sur les journées les plus creuses. Avec le même ratio d'1j/1j.

- Vous n'aviez rien de prévu ce lundi 18 et mardi 19 novembre... dommage, il va falloir trouver car le service vient de décider qu'il vous placera en congés ces jours-là.
- Vous vouliez être en congés pour la fête des mères... vous pourrez, mais il faudra poser le lundi et le mardi qui suivent pour espérer recevoir votre collier de nouilles.



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

www.icna.fr